Brève n°9

04/09/2006

LES ACCORDS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Principales mesures - Traduction pour les agents de l'INRA

C'est en début d'année que le Ministère de la Fonction Publique a entamé des négociations sur 3 volets : salarial, statutaire et social. Le volet salarial n'a pu aboutir compte-tenu de l'insuffisance des propositions, la CFDT ne l'a donc pas signé. Les 2 autres volets comportent des avancées pour l'ensemble de la Fonction Publique et ont fait l'objet d'accords signés par la CFDT. Les principales mesures portent sur :

- *Revalorisation indiciaire et création d'un échelon supplémentaire pour débloquer les agents des catégories C (AGT et AJT) qui plafonnent,*
- *Bonification indiciaire de sommet de grille pour les catégories A (AI, IEhc) et B (TRex)*
- *Amélioration des possibilités de promotion,*
- *Validation des Acquis de l'Expérience,*
- *Chèque Emploi Service Universel,*
- *Nouveau barème pour les frais de déplacements.*

La CFDT poursuit la négociation sur un certain nombre de points pour obtenir de nouvelles améliorations de la situation des fonctionnaires.

VOLET STATUTAIRE 2006-2008

- **1 point d'indice supplémentaire au 1er novembre 2006, pour tous.**
- **Catégorie C - Revalorisation indiciaire et ajout d'un échelon pour débloquer les agents au dernier échelon, au 1er novembre 2006** :

Corps	Revalorisation début grille	Création d'un échelon supplémentaire *
AGT (E3)	1 à 4 points	Indice 354 (gain de 17 points)
AGTP (E4)	1 à 4 points	Indice 367 (gain de 16 points)
AJT (E5)	1 à 4 points	Indice 391 (gain de 13 points)
AJTP (E6)	3 à 9 points	Indice Except. 429 (gain de 14 points)

** Conditions d'accès : plafonner depuis + de 4 ans*

Pour mémoire en 2005 : Revalorisation des débuts de carrière des AGT et AJT pour l'alignement sur le SMIC - Réorganisation des échelons au sein de chaque grade, sans modification indiciaire.

- **Catégorie B - Alignement des grilles Fonction Publique sur celles du statut Recherche** :
  La grille Fonction Publique du 1er grade des Techniciens est alignée sur celle de notre statut (en effet, lors de la création du statut des agents des EPST, nous avions obtenu un début de carrière plus favorable).

- **Bonification indemnitaire de sommet de grille pour les catégories A et B : AI, IE HC et TR EX pour les années 2006, 2007 et 2008 (notre objectif est de transformer cette indemnité en points d'indice) :**
  AI, IE HC : 700 euros brut
  TR EX : 400 euros brut

Conditions d'attribution : plafonner depuis au moins 5 ans. Son versement interviendra en décembre au titre de l'année 2006.

- Amélioration des possibilités de promotion de corps TR->AI, AGT->AJT et AJT->TR :
Par la voie des CAP : doublement des possibilités actuelles,
Par un plan de requalification.

- **Instauration de règles de reclassement plus avantageuses lors des changements de corps et des recrutements**.

- **Formation** :
Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) et ouverture de nouveaux droits à l'ensemble de la Fonction Publique (en cours d'adoption au Parlement).

VOLET SOCIAL

- Logement :
Incitation à l'amélioration de la gestion des réservations de logements sociaux pour les fonctionnaires et diverses mesures liées à l'installation des agents.

- **Aides à la famille** :
Chèque Emploi Service Universel : l'Etat participera aux frais liés à la garde des enfants de 0 à 3 ans en fonction des revenus du ménage (200 à 600 euros),
Indemnité de changement de résidence : majoration de 20 % au 1/07/06.

- D'autres mesures du domaine social sont encore en discussion et font l'objet de groupes de travail.

AUTRE MESURE

Frais de déplacements, pour application au 1er novembre 2006 :

- Repas : 15,25 euros
- Hébergement : 60,00 euros, barème unique (précédemment 53,36 pour Paris et 38,11 pour la Province)
- Revalorisation des frais kilométriques.

La nouvelle réglementation ouvre la possibilité pour les organismes, au sein des Conseils d'Administration, de fixer des règles dérogatoires. C'est dans ce cadre que la Direction de l'INRA nous invite à participer à une réunion de travail, dans les prochaines semaines. Nous y participerons dans le but d'obtenir des conditions de remboursement plus en conformité avec les frais engagés par les agents et afin que les différentes missions de l'Institut puissent continuer à être assurées correctement.

La CFDT avec la CFTC et l'UNSA ont fait le choix de participer à ces négociations pour obtenir des mesures significatives pour les agents.

C'est en unissant l'ensemble des forces face au gouvernement que nous pouvons obtenir des avancées encore plus significatives.

Nous ne manquerons pas de vous apporter les précisions complémentaires à la mise en place de ces réformes